

## SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, le 14 septembre 2020 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

M. Bruno Vadnais, Maire  
 M. Éric Deschênes, conseiller au poste numéro 1  
 M. Richard Dion, conseiller au poste numéro 2  
 M. Yvon Tranchemontagne, conseiller au poste numéro 3  
 M. Richard Belhumeur, conseiller au poste numéro 4  
 M. Jean-Pierre Doucet, conseiller au poste numéro 5  
 M. Gérald Toupin, conseiller au poste numéro 6

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de M. Bruno Vadnais. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Larry Drapeau, est présent et agit à titre de secrétaire de la séance. La directrice générale adjointe, Mme Nathalie Panneton, et l'inspecteur en urbanisme, M. François Ricard, sont également présents.

<b>1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>144</b>
<b>2. PÉRIODE DE QUESTIONS .....</b>	<b>144</b>
<b>3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 AOÛT, DU 24 AOÛT ET DU 31 AOÛT 2020.....</b>	<b>144</b>
<b>4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>144</b>
4.1 DEMANDE DE PARTENARIAT POUR LE <i>PROJET TRAVAILLEUR DE RANG 2021</i> .....	144
4.2 APPUI AUX INITIATIVES VISANT À ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU D'INFRASTRUCTURE DESTINÉ À OFFRIR UN SERVICE D'INTERNET HAUTE-VITESSE ET DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE .....	144
4.3 AFFECTATION D'UNE SOMME DU SURPLUS AFFECTÉ AU SURPLUS NON AFFECTÉ .....	145
4.4 EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2020 .....	145
<b>5. TRANSPORT ROUTIER .....</b>	<b>146</b>
5.1 VENTE DE PONCEAUX.....	146
<b>6. HYGIÈNE DU MILIEU .....</b>	<b>146</b>
6.1 MODIFICATION DE LA PHASE 2 DE LA MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE.....	146
<b>7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.....</b>	<b>146</b>
7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE VOLAILLE GIANNONE INC. ....	146
7.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 317 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 82 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE » .....	147
7.3 NOMINATION DU SECRÉTAIRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.....	148
<b>8. LOISIRS ET CULTURE .....</b>	<b>148</b>
8.1 ÉTUDE SUR LA STRUCTURE DU BÂTIMENT DU 1980 RUE PRINCIPALE (ANCIEN COUVENT) .....	148
8.2 ACCÈS AUX LOCAUX MUNICIPAUX PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX.....	148
<b>9. ADOPTION DES COMPTES.....</b>	<b>149</b>
<b>10. COURRIER.....</b>	<b>149</b>
<b>11. PÉRIODE DE QUESTIONS .....</b>	<b>149</b>
<b>12. LEVÉE DE LA SÉANCE .....</b>	<b>149</b>

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

rés. 01-09-2020

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

### **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question débute à 19 h 31 et se termine à 19 h 35.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 AOÛT, DU 24 AOÛT ET DU 31 AOÛT 2020**

rés. 02-09-2020

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Dion et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les procès-verbaux des séances du 3 août, du 24 août et du 31 août deux mille vingt avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

### **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **4.1 DEMANDE DE PARTENARIAT POUR LE *PROJET TRAVAILLEUR DE RANG 2021***

rés. 03-09-2020

Il est proposé par M. Richard Belhumeur, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert appui financièrement le *Projet travailleur de rang 2021* de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, et ce, pour un montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.2 APPUI AUX INITIATIVES VISANT À ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU D'INFRASTRUCTURE DESTINÉ À OFFRIR UN SERVICE D'INTERNET HAUTE-VITESSE ET DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre;

rés. 04-09-2020

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande à Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.3 AFFECTATION D'UNE SOMME DU SURPLUS AFFECTÉ AU SURPLUS NON AFFECTÉ**

rés. 05-09-2020

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Richard Belhumeur et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert affecte au surplus non affecté le montant de 151 813 \$ affecté à la construction du nouveau chalet des loisirs.

Adopté à l'unanimité.

#### **4.4 EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement numéro 319 décrétant un emprunt de 2 925 493 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 1093 du *Code municipal du Québec* autorise toute municipalité à décréter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

rés. 06-09-2020

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise un emprunt temporaire au montant de 2 925 493 \$;

**QUE** le Maire, M. Bruno Vadnais, et/ou, en son absence ou incapacité, le maire suppléant, M. Gérald Toupin, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Larry Drapeau, et/ou, en son absence ou incapacité, la directrice générale adjointe, Mme Nathalie Panneton, soient autorisés à signer tout

document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

## **5. TRANSPORT ROUTIER**

### **5.1 VENTE DE PONCEAUX**

rés. 07-09-2020

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise la vente de deux ponceaux usagés, de 4' de diamètre et de 20' de longueur. La vente se fera sous la forme d'un encan silencieux par enveloppes cachetées et le prix de départ sera de 250.00 \$. Les enveloppes seront ouvertes lors de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

## **6. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **6.1 MODIFICATION DE LA PHASE 2 DE LA MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE**

Il est proposé par M. Richard Dion, appuyé par M. Richard Belhumeur et résolu :

rés. 08-09-2020

**QUE** soit mandaté *Le Groupe Force SENC* afin d'inclure à la conception des plans et devis de la phase 2 de la modernisation de l'usine d'eau potable, une mise à niveau de l'actuel décanteur.

Adoptée à l'unanimité.

## **7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE VOLAILLE GIANNONE INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** Volaille Giannone inc. est propriétaire du 2320, rue Principale, portant les numéros de lots 4 262 222, 4 263 780, 4 263 781, 4 263 782, 4 263 783, 4 263 784, 4 263 785, 5 845 994 et 6 244 037;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment principal a été construit en ne respectant pas la marge de recul avant sur quelques sections;

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation exige une marge de recul avant d'un minimum de 7.6 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la pointe du côté de la route Fafard ne respecte pas la marge de recul avant minimum sur une longueur de 6.1 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrée principale en forme de baie ne respecte pas la marge de recul avant minimum sur une longueur de 5.41 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la pointe du côté de la rue du Moulin ne respecte pas la marge de recul avant minimum sur une longueur de 24.26 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le non-respect de la marge de recul exigée est une erreur faite de bonne foi;

**CONSIDÉRANT QUE** Volaille Giannone fait une demande de dérogation mineure à l'effet d'autoriser ces irrégularités concernant la marge de recul avant;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme est favorable à l'octroi d'une dérogation mineure concernant ces irrégularités;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis public a été publié le 6 août 2020;

rés. 09-09-2020

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde cette dérogation mineure au bâtiment principal situé sur les lots mentionnés en préambule, appartenant à Volailles Giannone inc.

Adoptée à l'unanimité.

**7.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 317 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 82 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE »**

Conformément à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à la suite de l'adoption du second projet de règlement le 6 juillet 2020, un avis public a été publié afin que les personnes habiles à voter puissent déposer des demandes de processus référendaire. La Municipalité n'a reçu aucune demande au bureau municipal.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 317**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 82 INTITULÉ :  
« RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE »**

---

**ATTENDU QUE** M. Maxime Thiffault et Mme Rachelle Drapeau-Ménard ont fait une demande de modification au règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** M. Thiffault et Mme Drapeau-Ménard ont présenté un projet de culture biologique en permaculture sur des lots en zone 13VR et 14VH;

**ATTENDU QUE** la culture en zone de villégiature n'est pas permise;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder à un changement de zonage pour les zones 13VR et 14VH;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été régulièrement donné le 1<sup>er</sup> juin 2020;

rés. 10-09-2020

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Belhumeur et résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 317 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

**ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

### **ARTICLE 2- GRILLE DE SPÉCIFICATION**

Le groupe « Agriculture et Forêt » de la grille de spécifications du règlement de zonage numéro 82 est modifié comme suit :

- Un point et note 22 seront ajoutés à la ligne 13VR et 14VH de la colonne « Culture ».

Le tableau « Notes » de la grille de spécification du règlement de zonage numéro 82 est modifié pour ajouter la note suivante :

- Note 22 : Seule la culture d'une superficie maximale de 1 000 mètres carrés, sans dépasser un ratio de culture du lot de 20 %, est autorisée.

### **ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **7.3 NOMINATION DU SECRÉTAIRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

rés. 11-09-2020

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme M. François Ricard au poste de secrétaire dans le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 ÉTUDE SUR LA STRUCTURE DU BÂTIMENT DU 1980 RUE PRINCIPALE (ANCIEN COUVENT)**

**CONSIDÉRANT** le piètre état du bâtiment du 1980 rue Principale;

**CONSIDÉRANT** les problèmes de sécurité publique causé par le piètre état dudit bâtiment;

**CONSIDÉRANT** la valeur patrimoniale dudit bâtiment;

rés. 12-09-2020

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Richard Belhumeur que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte de mandater un ingénieur en structure afin d'évaluer l'état du bâtiment du 1980 rue Principale.

Adoptée à l'unanimité.

### **8.2 ACCÈS AUX LOCAUX MUNICIPAUX PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX**

rés. 13-09-2020

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Richard Dion et résolu :

**QUE** la résolution (numéro 16-08-2020) permettant l'accès à la salle communautaire du Centre Chevalier-De Lorimier aux organismes communautaires soit abrogée;

**QUE** soit autorisé l'accès aux deux chalets des loisirs par les organismes communautaires locaux, conditionnellement à :

- Ce que les chalets des loisirs ne servent pas à un événement accessible au grand public;
- Ce que le nettoyage et la désinfection des deux chalets des loisirs soient effectués après chaque usage par les responsables de l'organisme communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

## **9. ADOPTION DES COMPTES**

rés. 14-09-2020

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Richard Belhumeur et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes figurant sur la liste des comptes numéro 2020-09 au montant de 114 890.87 \$ et autorise le maire, M. Bruno Vadnais, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Larry Drapeau, à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

## **10. COURRIER**

Ministre de la sécurité publique

- Octroi d'une aide financière de 817 \$ dans le cadre du *Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistre réels ou imminents* relatif aux inondations et pluies abondantes du printemps 2019é

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

- Déclaration des tonnages en vue de la redistribution 2020

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19 h 53 et se termine à 19 h 56.

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

rés. 15-09-2020

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que la séance est levée.

Adoptée à l'unanimité

*Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Bruno Vadnais, Maire

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 14<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2020.

Larry Drapeau  
Directeur général et secrétaire-trésorier